District, l'Assistance nécessaire pour faciliter l'établissement d'une E-cole Publique en cette ville, dans laquelle les principes des sciences doivent être enseignés, de maniere que leur jeunesse puisse s'acquérir les connoissances nécessaires pour devenir utile à leur Patrie et au Gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre.

Conformément à l'ordre, Mr. J. Cuthhert a présenté à la Chambre un Bill pour amender certaines parties d'un Acte passe dans la 40me année du Règne de Sa Majesté, Chapitre 8, intitulé, "Acte pour em"pêcher de donner résuge aux Matelots qui désertent, pour abroger certaines parties d'un Acte ou Ordonnance y mentionné et pour d'autres objets;" et le dit Bill a été reçu et lu pour la première sois.

Resolu, que le dit Bill soit lu une seconde sois Lundi prochain.

Alors, sur motion de Mr. Le Juge De Bonne, secondé par Mr. Vigé,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 9e. Fevrier, 1801.

E Bill pour le soulagement des personnes qui tiennent des terres ou immeubles de Sa Majesté en Roture, sur lesquels des Lots et Vents sont dus, a été lu une seconde sois.

Mr. Young a proposé, secondé par Mr. Menut, que le dit Bill soit imprimé, et que cent copies en soient distribuées aux Membres de la Législature.

Mr. De Bonne a proposé, secondé par Mr. De Rocheblave, en amendement, de retrancher tous les mots après " que," et de substituer les suivants, " cette Chambre se sommera en Comité général sur le dit " Bill, Mercredi prochain."

La Chambre s'est divisée sur la question,

Pour 24 Contre 6

Majorité de dixhuit pour l'affirmative.